

Esplanade des pêcheurs : rejet de la demande de récusation de Didier Linotte

pagesmonaco.com/2022/12/21/esplanade-des-pecheurs-rejet-de-la-demande-de-recusation-de-didier-linotte

21 décembre 2022



Le Tribunal Suprême de la Principauté a rejeté, le 19 décembre, la demande de la S.C.I. Esperanza de récuser M. Didier Linotte, président du Tribunal, sur l'attribution du projet de l'Esplanade des Pêcheurs. La Cour a déclaré qu'il n'y avait pas de cause légitime de récusation.

La S.C.I Esperanza, dirigée par l'homme d'affaires monégasque Patrice Pastor, a demandé fin novembre la récusation de Didier Linotte, président de la Cour suprême. Ceci en raison de la mise en cause de son impartialité dans le litige relatif au projet immobilier de l'Esplanade des Pêcheurs, sur la base de documents publiés par « Les dossiers du Rocher » qui suggèrent des liens entre la société Caroli, maître d'ouvrage du projet, et des proches du Prince Albert II, désignés sur le site sous le nom de « G4 » (Didier Linotte, Thierry Lacoste, Claude Palmero et Laurent Anselmi). Tous les quatre, ainsi que le pasteur lui-même, ont par la suite porté plainte dans cette affaire.

Dans sa demande de récusation, Patrice Pastor, par le biais de sa société Esperanza, a fait valoir qu'il était « objectivement impossible » pour Didier Linotte de procéder à un examen « serein et impartial » de son recours contre la déclassification du site en raison

de ses liens avec les autorités, les avocats et les entreprises de Monaco. En conséquence, la Cour suprême a déterminé hier que ces liens « ne créent pas un soupçon valable d'impartialité dans la procédure engagée par la S.C.I. Esperanza ».